



N° /CGCM/

Marseille, le

**LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR LA DELIVRANCE
D'UN CERTIFICAT DE CONCORDANCE OU D'INDIVIDUALITE**

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Consul portant mention de vos nom (s), prénom (s), adresse, numéro de téléphone et mail ;
- Une photocopie de l'acte de naissance ;
- Une photocopie de l'acte de mariage ;
- Une photocopie du passeport ;
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ;
- Une photocopie du titre de séjour ou titre de circulation pour les mineurs ;
- La photocopie d'un justificatif de domicile;
- Frais de timbre fiscaux : **15 Euros** en espèces (uniquement pour les dossiers déposés sur place) ou chèque de banque demandé auprès de votre établissement bancaire, libellé à l'ordre du Consulat Général du Cameroun. **(Les chèques personnels et les mandats poste ne sont pas acceptés)** ;
- Une enveloppe affranchie en recommandé à vos noms et adresse si le document doit être retourné par voie postale.